belles-lettres dans cette dernière ville, puis professeur d'histoire au collége des Trois-Langues. En 1708, l'empereur Joseph Ier lui donna le titre d'historiographe. On a de lui : *Grammatica latina* (Louvain, 1706, in-12); *Systema apocalypticum* (Louvain, 1708, in-12); *Prodromus Danielicus, sive novi conatus historici, critici in celeberrimas difficultates historiæ Veteris Testamenti, monarchiarum Asiæ, etc.* (Louvain, 1711, in-12), ouvrage de grand valeur; *De monarchia Romæ paganæ secundum concordiam inter prophetas Danielem et Joannem, etc.* (Louvain, 1827, in-12); *De situ Paradisi terrestris* (Louvain, 1781, in-12). L'auteur place le paradis terrestre un peu au-dessous de Babylone. Dans le même volume se trouvent : une dissertation *Sur le nombre des années pendant lesquelles le Sauveur a instruit le peuple*, et une autre *De Cepha ter corrupto*. Enfin, il laissa des manuscrits restés inédits, dont un sur les *LXX semaines de Daniel*, et des poésies latines qui ne sont pas sans valeur.

KERCKHOVE VAN DER VARENT (Joseph-Romain-Louis, vicomte DE), médecin belge, né à Nuth (Limbourg) en 1789. Il étudia le droit, puis la médecine, prit part, comme chirurgien militaire, aux campagnes de l'Empire (1812-1815), reçut le grade de docteur à Strasbourg et fut, jusqu'en 1822, chef du service de santé dans les hôpitaux militaires de Liége et d'Anvers. M. de Kerckhove est membre de plusieurs sociétés savantes. Outre un grand nombre de mémoires sur des points de médecine, il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire des maladies observées à la grande armée française pendant les campagnes de Russie et d'Allemagne* (Maëstricht, 1814, in-8°); *Hygiène militaire* (Maëstricht, 1815, in-8°); *Recueil d'observations sur la fièvre adynamique* (Anvers, 1815); *Traité sur le service de santé militaire* (Utrecht, 1822); *Histoire succincte de l'Académie des beaux-arts d'Anvers* (Anvers, 1824); *Considérations politiques sur les fièvres intermittentes, etc.* (Amsterdam, 1825); *Considérations sur le choléra-morbus* (1831); *Mémoire sur la noblesse et sur les moyens de la relever* (1844), etc.—Son fils, Antoine-Joseph-François-Alexandre-Eugène DE KERCKHOVE, s'est fait recevoir docteur en droit en 1841. Depuis lors, il est entré dans la diplomatie, a été attaché à diverses légations, puis est devenu successivement secrétaire de légation (1846) et chargé d'affaires de Belgique à Constantinople (1848), chargé d'affaires de Turquie auprès de la cour de Bruxelles (1855) et ministre plénipotentiaire de la même puissance auprès de la cour de Madrid (1857).

KERCKHOVEN (Jean VAN DEN), plus connu sous le nom de **Polyander**, savant théologien protestant, né à Metz le 26 mars 1568, mort à Leyde le 4 février 1646. Après avoir fait des études sérieuses à Brême et à Heidelberg, il partit pour Genève, où il suivit assidûment les leçons de Th. de Bèze, de La Faye et de Chandieu. Diverses églises des Pays-Bas l'appelèrent à leur tête dès cette époque : il opta pour celle de Dordrecht, où il fut à la fois pasteur et professeur de morale pendant vingt ans. A la mort d'Arminius, il accepta la chaire de théologie vacante à Leyde, et il l'occupa pendant trente-cinq ans avec éclat. Il assista au fameux synode de Dordrecht en 1618 et 1619, et fut un de ceux que l'on chargea d'en dresser les canons. Il fut aussi nommé membre de la commission qui, par ordre des états généraux, revit la traduction hollandaise de la Bible. Au moment où il mourut, il était pour la huitième fois revêtu de la dignité de recteur de l'université. Spanheim prononça son oraison funèbre, et son fils lui fit ériger un beau monument dans l'église de Saint-Pierre. On a de lui : *Varia poemata* (Gen. et Heidelb., 1587); *Harmonia locorum S. Scripturæ, prima fonte invicem discrepantium, ab ipso ordine disposita* (Dordrecht, 1599, in-8°); *Theses logicæ atque ethicæ* (1602); *Contre l'invocation des saints* (1607); *Contre l'adoration des reliques* (Dordrecht, 1611); *Responsio ad sophismata Anast. Cochletii monachi carmelitæ sub hoc titulo divulgata : Calvini infernus advers. J. Polyandrum* (Amsterdam, 1610, in-8°; Dord., 1610, in-8°; Lugd., 1613, in-8°; Heidelb., 1649, in-12); *Orationes duæ de S. S. theologiæ nobis in verbo Dei revelatæ præstantia et certitudine* (Lugd., 1614, in-4°); les *Actes mémorables des Grecs*, trad. du flamand d'André Démétra (1602, in-8°); *Explicatio somæ prophetæ* (Leyde, 1626, in-4°); *Miscellaneæ tractationes theologicæ* (Lugd.-Bat., 1630, in-12). Cette liste n'est pas complète, mais elle comprend ce que l'auteur a laissé de plus important.

KERCKRING (Théodore), médecin hollandais, né à Amsterdam, mort à Hambourg en 1693. Il était issu d'une famille patricienne de Lubeck. Il étudia le latin avec Spinoza chez un médecin nommé Franz van Hende, bien connu alors par son athéisme, dont la fille, très-instruite, le remplaçait quelquefois dans ses leçons. Les deux élèves n'étaient pas encore assez philosophes pour ne s'occuper que de science auprès d'elle; la jalousie se mit entre eux, et ils quittèrent la maison de leur maître. Mais Kerckring épousa plus tard la fille de Van Hende, et se livra à l'étude de la médecine. Il voyagea quelque temps en France, fut nommé membre de la Société royale de Londres à son passage dans cette ville, et revint enfin se fixer à Hambourg, où il travailla à la rédaction de plusieurs livres, dont voici les titres : *Spicilegium anatomicum* (1670, in-4°); *Observationes anatomiæ, osteogenia fœtuum et anthropogenia ichnographica* (1670, in-4°); *Osteogenia fœtuum in qua quid cuique ossiculo singulis accedat mensibus, quidque decedat, et in eo per varia immutetur tempora* (1670, in-4°); *Opera omnia anatomica* (1717, in-4°).

KERCOLAN ou **TOLOUR**, île de l'Océanie (Malaisie), dans l'archipel Salibabo, dont elle est la plus considérable, par 4° 10' de lat. N., et 124° 20' de long. E. Environ 135 kilom. de circuit. Montagnes escarpées; vallées fertiles et bien cultivées. Les Hollandais, qui s'étaient emparés de cette île, en furent chassés par les habitants de Mindanao, en 1773.

KERDREL (Vincent-Paul-Marie-Casimir AUDREN DE), homme politique français, né à Lorient en 1815. Après avoir suivi les cours de l'École des chartes, il prit à Rennes la direction d'un journal légitimiste, qu'il rédigeait encore au moment où éclata la révolution de 1848. M. de Kerdrel fut alors envoyé par les électeurs d'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée constituante, où il siégea à droite. Réélu à la Législative, il appuya toutes les mesures de réaction votées par la majorité, prit plusieurs fois la parole et se signala par son ardeur à défendre les idées monarchiques et cléricales. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, M. de Kerdrel n'hésita point à faire acte d'adhésion à l'auteur de ce guet-apens politique et fut nommé, avec l'appui de l'administration, membre du Corps législatif dans son département en 1852. Toutefois, lors du rétablissement de l'Empire, il donna sa démission et rentra dans la vie privée. Le 8 février 1871, les électeurs du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine nommèrent M. de Kerdrel député à l'Assemblée nationale. Il opta pour le Morbihan et devint un des membres principaux du parti légitimiste et clérical à la Chambre, où il a pris très-souvent la parole. M. de Kerdrel a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour les prières publiques, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le retour de l'Assemblée à Paris, et il a joué quelque temps un rôle de modérateur entre le chef du pouvoir et les membres de son parti. Le 20 juin 1872, il fit partie des délégués de la majorité royaliste qui se rendirent auprès du président de la République pour lui imposer une politique conforme à leurs désirs. Après la lecture du Message du président (13 novembre 1872), ce fut lui qui proposa de nommer une commission chargée de lui répondre. Il fit partie de cette commission, qui prit son nom, et dont les conclusions produisirent une vive émotion dans le pays, car elles ne tendaient à rien moins qu'à provoquer la chute de M. Thiers, reconnu coupable par les monarchistes de vouloir fonder la république. La proposition Kerdrel eut pour unique résultat de jeter pendant quelque temps l'inquiétude dans les esprits et de lancer l'Assemblée dans une longue suite de discussions stériles. — Son parent, M. Paul AUDREN DE KERDREL, devint représentant du Morbihan à l'Assemblée législative, dans une élection complémentaire en 1849, et fut, comme le précédent, un des coryphées de la réaction qui devait nous conduire à l'Empire. A partir du coup d'Etat du 2 décembre, il vécut dans la retraite. En 1872, il se porta candidat à l'Assemblée nationale, lors d'une élection complémentaire du Morbihan, mais il se vit évincé par son propre parti comme trop libéral.

KÈRE s. f. (kè-re — gr. *kêr*, proprement destin). Mythol. Divinité qui a quelque rapport avec les Parques.

— **Encycl.** Les *Kères*, que l'on confond souvent avec les Parques, sont la personnification de la nécessité de la mort. Génies infernaux, dit M. Maury, les *Kères* rappellent ces divinités léthifères que l'on voit représentées sur les urnes étrusques, et qui percent de leur glaive ceux qui vont expirer; elles frappent violemment celui dont la mort a été prononcée; elles ravissent l'âme des mortels pour la conduire au ténébreux séjour. « Les inflexibles *Kères* de la mort l'ont emporté dans la demeure d'Hadès, » dit Homère en parlant de Castor, fils d'Hylax (*Odyss.*, XIV, 207). M. Maury compare les *Kères* aux *Walkyries* scandinaves, dont le nom (*walr*, cadavre, et *kiæra*, choisir) indique un rôle analogue. Ces divinités étranges paraissent souvent chez les poëtes grecs. Eschyle en parle dans les *Sept chefs* (v. 1,055).

D'après Hésiode, qui les fait filles de la Nuit, les *Kères* sont de couleur noire, lancent des regards effrayants et montrent leurs dents blanches avec des grincements. Elles suivent les guerriers sur le champ de bataille, et, lorsqu'elles en voient un blessé, elles lui enfoncent dans le corps leurs énormes griffes et sucent son sang jusqu'à ce qu'elles en soient rassasiées, puis rejoignent la mêlée pour faire de nouvelles victimes. Quintus de Smyrne nous les montre sous les mêmes traits qu'Hésiode (*Par.*, V, 34, 35; II, 510, 511). La *Kère* est tantôt mâle, tantôt femelle, suivant le sexe de celui qui est immolé; mais chez les poëtes la *Kère* est toujours une divinité féminine. Son image offre une grande analogie avec celle de l'âme, prête à s'envoler après la mort. Les mythologues représentent encore les *Kères* soit comme des divinités vengeresses apparaissant à côté des Furies, soit comme les soucis et les épidémies qui abrégent la vie humaine.

KÉREK ou **KARAK**, bourg de la Turquie d'Asie (Syrie), dans l'eyalet de Damas, à 65 kilom. S.-E. de Jérusalem; ch.-l. d'un canton du même nom, qui remplace en partie l'ancien pays des Moabites; près du bord oriental de la mer Morte. C'est la résidence d'un cheik arabe et le siége d'un évêque grec. Il est peuplé d'Arabes, de Turcs et de chrétiens; mais peu d'entre eux y exercent des professions; un tiers de la population campe toute l'année aux environs du bourg, pour surveiller les troupeaux; tout le reste s'occupe de l'agriculture, et campe aussi dans les plaines au moment de la récolte. Il s'y fait un commerce considérable, qui est entre les mains des marchands de Kabr-Ibrahim. Les Arabes y forment une infinité de tribus indépendantes. Ce bourg est bâti au sommet d'une éminence, entouré de profonds ravins comme de fossés naturels; ses murailles flanquées de tours massives sont à demi ruinées. La citadelle, qui paraît dater de l'âge des croisades, est séparée du bourg par un fossé taillé dans le roc vif. Restes intéressants de l'époque romaine. Dans le temps des rois d'Israël, c'était, sous le nom de *Kir*, la plus forte place de la terre de Moab.

KÉRELLE s. m. (ké-rè-le). Ornith. Oiseau du genre pic, qui vit au Bengale.

KEREM s. m. (ké-rèmm). Excommunication du second degré, qui était en usage chez les Hébreux.

KERENSK, ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à 150 kilom. N.-O. de Penza, sur la petite rivière de Kerenga; 4,400 hab. Fabrication de toiles à voiles.

KÉRÈRE s. f. (ké-rè-re). Bot. Nom d'une bigonia de la Guyane, que l'on appelle aussi LIANE FRANCHE.

KERESOUN, l'ancienne *Cerasus*, ou *Pharnacia*, ville de la Turquie d'Asie, pachalik et à 110 kilom. O. de Trébizonde, sur la rive méridionale de la mer Noire, au fond de la baie de Nona; 2,500 hab. Chantier de construction pour les navires marchands; commerce avec la Crimée. Cette ville, nommée dans l'antiquité *Pharnacia*, eut, selon toute probabilité, pour fondateur Pharnace, grand-père de Mithridate le Grand. Pendant la guerre qu'il soutint contre les Romains, ce dernier y envoya ses femmes. Sous la domination romaine, cette ville atteignit par son industrie et son commerce maritime un haut degré de prospérité. Les produits des forges voisines de Chalybes formaient un des principaux articles de son commerce. La ville de *Cerasus*, que l'on a confondue pendant longtemps avec Pharnacia, se trouvait à 150 stades plus à l'E. C'est à cette erreur, propagée pendant le moyen âge, que la ville actuelle doit son nom. On y trouve encore des restes considérables d'anciennes murailles helléniques, surmontées par les fortifications génoises et turques.

KERESSTURY (Aloys-Joseph DE), historien hongrois, né en 1765, mort à Pesth en 1825. Il professa successivement l'histoire universelle et l'histoire politique à l'Académie de Grosswardein, puis à Pesth, et reçut de l'empereur des lettres de noblesse. On a de lui plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : *Dissertationes historico-criticæ occasione tentaminum publicorum vulgatæ* (Pesth, 1812); *Compendium historiæ universalis* (Pesth, 1817-1819, 3 vol.); *Dissertatio de Hungarorum origine atque primis incunabulis* (Pesth, 1819), son écrit le plus remarquable.

KERESZTUR, ville de Hongrie. V. BODROG-KERESZTUR.

KERFA s. m. (kèr-fa). Bot. Nom indien de la cannelle giroflée.

KERFEUNTEUN, village et commune de France (Finistère), cant., arrond. et à 5 kilom. de Quimper, au bord du Steir; pop. aggl., 737 hab. — pop. tot., 2,811 hab. Minoteries.

KERGARADEC (vicomte Jean-Alexandre LE JUMEAU DE), médecin français, né vers 1785. Il prit le diplôme de docteur en 1809, publia divers travaux qui le firent nommer membre de l'Académie de médecine en 1823 et remplit pendant quelques années, à partir de 1850, les fonctions de recteur du Morbihan. Outre des communications insérées au *Bulletin* de l'Académie de médecine, des études sur des questions d'économie politique publiées dans divers journaux et revues et de nombreux articles dans l'*Encyclopédie méthodique*, dans le *Journal des sciences médicales*, dans le *Journal général de médecine*, dans la *Biographie bretonne*, etc., on a de lui : *De la nécessité et de la dignité de la médecine, et des qualités nécessaires pour être médecin* (1809); *Mémoire sur l'auscultation appliquée à l'étude de la grossesse* (1821); *Instruction sur le choléra* (1832), etc.

KERGORLAY (Gabriel-Louis-Marie, comte DE), homme politique français, né en 1766, mort en 1830. Il appartenait à une ancienne famille de Bretagne et était fils d'un lieutenant général. Il entra dans l'armée, fut officier de cavalerie avant la Révolution, devint sous la Restauration député de la Manche (1820-1827), et fut appelé par Charles X à siéger à la Chambre des pairs, où il se montra zélé défenseur des prérogatives royales.

KERGORLAY (Louis-Florian-Paul, comte DE), homme politique et publiciste français, frère du précédent, né à Paris en 1769, mort en 1856. Il servit dans l'armée des princes à l'époque de la Révolution, revint en France sous le Consulat, combattit, dans des pamphlets, le gouvernement des Cent-Jours, fut un des ultra-royalistes les plus violents dans la Chambre introuvable (1815-1816), puis à la Chambre des pairs, où il siégea depuis 1823, et, après la révolution de juillet 1830, fit une guerre acharnée à la dynastie d'Orléans. Il subit quatre procès de presse, pour des articles insérés dans la *Gazette de France* et la *Quotidienne*, et fut condamné deux fois à la prison, en 1831, à six mois, en 1836, à quatre mois. Son parti l'avait surnommé **la Voix rigide**. Nous citerons parmi ses écrits : *Du droit de pétition* (Paris, 1819, in-8°); *Lettres à M. le ministre de la guerre* (1833, in-8°); *Discours prononcé devant la cour d'assises de la Seine* (1834, in-8°); *Fragment historique* (Paris, 1842), etc.

KERGORLAY (Jean-Florian-Henri, comte DE), homme politique et agronome français, fils du comte Gabriel-Louis-Marie, né en 1801. Après la chute de Charles X, il se retira dans le département de la Manche, s'adonna entièrement à l'agronomie, créa une ferme modèle, puis devint successivement membre de la Société d'agriculture, du conseil général de la Manche et du conseil de perfectionnement des établissements d'instruction agricole. M. de Kergorlay était connu pour son attachement à la légitimité lorsque, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se montra un chaud partisan du nouvel état de choses. Élu en 1852 député au Corps législatif, avec l'appui du gouvernement, dans une circonscription de la Manche, il fut réélu en 1857, mais échoua en 1863 et rentra dans la vie privée après avoir appuyé silencieusement de ses votes toutes les mesures proposées par le pouvoir impérial. On doit à M. de Kergorlay : *De la réduction du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers* (1838); *Exploitation agricole de Canisy* (1859); *Rapports sur la prime d'honneur de la Seine-Inférieure* (1861); *Étude littéraire sur Alexis de Tocqueville* (1861), et un certain nombre d'articles publiés dans le *Journal d'agriculture pratique* et le *Correspondant*.

KERGORLAY (Louis-Gabriel-César, comte DE), homme politique français, fils du comte Louis-Florian-Paul, né à Paris en 1804. En sortant de l'École polytechnique, il servit dans l'artillerie, prit part à la conquête d'Alger, refusa de prêter serment au gouvernement de Louis-Philippe et fut par suite considéré comme officier démissionnaire. Pendant les premières années de la royauté issue de la révolution de Juillet, M. de Kergorlay prit part aux complots légitimistes, fut arrêté sur le *Carlo-Alberto*, qui venait de débarquer la duchesse de Berry sur les côtes de France (1832), se vit traduit devant la cour d'assises de Montbrison, et fut renvoyé absous avec ses coaccusés. A partir de ce moment, il s'occupa de diverses entreprises industrielles, et fonda, en 1848, la *Revue provinciale*, avec M. A. de Gobineau. Le comte Louis de Kergorlay n'avait fait partie d'aucune assemblée politique, lorsque les électeurs de l'Oise l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale le 8 février 1871. Membre du parti légitimiste et clérical, il a voté pour les préliminaires de paix, pour les prières publiques, la validation de l'élection des d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil, contre la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, contre le retour de l'Assemblée à Paris, contre le gouvernement au sujet de la pétition des évêques, et à la suite du rapport Batbie (29 novembre 1872). Il a pris très-rarement la parole et a fait partie de la commission de permanence. On a de lui : *Question de droit des gens; Saisie du bâtiment sarde Charles-Albert* (Marseille, 1832); *A MM. les membres du gouvernement provisoire* (1848, in-8°).

KERGRIST (Thomas-Louis-Kirland LE NORMANT DE), marin français, né en 1813. Son père, qui était capitaine de vaisseau, le fit entrer en 1826 dans la marine. Il est devenu successivement aspirant (1827), lieutenant de vaisseau (1839), capitaine de frégate (1851), capitaine de vaisseau (1859) et contre-amiral (1870). M. de Kergrist, qui exerçait un commandement à Civita-Vecchia en 1870, fut nommé, au commencement de la guerre avec la Prusse, chef d'état-major du vice-amiral La Roncière. Il a été appelé, en 1871, au commandement de la marine à Alger, et il est, depuis 1865, commandeur de la Légion d'honneur.

KERGUÉLEN (TERRE DE) ou **ILE DE LA DÉSOLATION**, île de l'océan Indien, par 49° 54' de lat. S., et 67° 52' de long. E.; 160 kilom. sur 80. Une pierre d'un bleu foncé et du quartz forment en grande partie la base de cette île, dont la surface n'offre que des rochers assez élevés, sur lesquels la neige séjourne quelque temps. La végétation consiste en mousse, en lichens et en une petite quantité de plantes phanérogames; on n'y trouve aucun arbuste. Une stérilité absolue règne sur cette terre, dont l'aspect est extrêmement triste. Elle fut découverte, en 1772, par le navigateur français dont elle porte le nom; sa seconde dénomination lui a été donnée par Cook en 1779, à cause de l'aspect qu'elle présente.

KERGUÉLEN-TRÉMAREC (Yves-Joseph DE), navigateur français, né à Quimper en 1734, mort en 1797. Il fut chargé, après plusieurs voyages dans la mer du Nord, d'une exploration des terres australes (1771). Il découvrit, en 1772, les îles de la Fortune, l'île Ronde et une terre très-étendue, dont il prit possession au nom de la France, et à laquelle il a donné son nom. Comme on lui contestait, à son retour, l'importance de cette dernière découverte, il obtint, pour la compléter, le commandement d'une nouvelle expédition (1773); mais cette exploration, tout aussi superficielle que la première, ne fut pas plus concluante. On lui reprocha, de plus, d'avoir abandonné en mer un canot de sondage avec les hommes qui le montaient. Condamné par un conseil de guerre, et renfermé au château de Saumur (1774), il en sortit quelque temps après pour reprendre son service. On a de lui : *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits de 1771 à 1774* (Paris, 1782, in-8°), livre rare, le gouvernement ayant fait détruire presque toute l'édition; *Relation des combats et des événements de la guerre maritime de 1778 entre la France et l'Angleterre* (1796, in-8°).

KERGUETTE (Jean DIGARD DE), ingénieur français, né à Paris en 1717, mort vers 1780. Il fut successivement hydrographe au Croisic, professeur de mathématiques à Rochefort et ingénieur du roi. Nous citerons parmi ses écrits : *Expérience sur la lumière de l'eau de mer* (1756); *Observations sur la marine et sur le commerce* (1760, in-4°); *Nouvelle pratique du pilotage* (1764); la *Méridienne de Rochefort* (1774).

KERHUON, hameau de France (Finistère), commune de Guipavas, canton de Landerneau, arrond. et à 9 kilom. de Brest, station du chemin de fer de Paris à Brest. L'anse ou bras de mer de Kerhuon sur l'Elorn, de 36 hectares de superficie, sert à la marine de dépôt de bois de construction. On évalue à une valeur de 10 millions de francs environ la quantité de bois de l'Etat que renferme actuellement ce dépôt. « La grande superficie de l'anse, dit M. P. Levot (*Excursions dans la rade de Brest*), la profondeur de l'eau qu'on pourrait y obtenir, en faisant des dragages faciles, et l'interception à volonté des communications entre elle et la rade (la digue établie à l'entrée de l'anse en est la preuve) permettraient, s'il était nécessaire, de la transformer en un vaste bassin à flot et d'y créer un port de commerce. »

KÉRI (Jean), savant prélat hongrois, mort à Tyrnau en 1685. Il entra dans l'ordre de Saint-Paul, dont il devint directeur en 1669, puis fut successivement évêque de Sirmium, de Csanad et de Waitzen. Ses principaux ouvrages sont : *Martis turcici ferocia* (Posen, 1172, in-8°), histoire des cruautés commises en Hongrie par les Turcs; *Philosophia scholastica* (Presbourg, 1673, in-fol.).

KÉRI (François-Borgia), jésuite et écrivain hongrois, né dans le comté de Zemplin au commencement du XVIIIe siècle, mort à Bude en 1769. Après avoir pendant quelque temps enseigné la philosophie et les mathématiques, il s'occupa de la rédaction de plusieurs ouvrages, et apporta des améliorations dans la confection des télescopes. Nous citerons de lui : *Imperatores orientis compendio exhibiti* (Tyrnau, 1744, in-fol.), avec de belles gravures; *Imperatores ottomani a capta Constantinopoli* (Tyrnau, 1749, 9 parties in-fol.); *Dissertationes tres physicæ* (Tyrnau, 1752-1754, in-8°).

KÉRIDEC (Hippolyte-Aimé-Marie THOMÉ DE), homme politique français, né à Hennebont (Morbihan) en 1804. Il faisait partie de la magistrature lorsque éclata la révolution de Juillet. Attaché au parti légitimiste, il refusa de prêter serment au gouvernement et vécut dans la retraite jusqu'en 1849, époque où il fut élu, dans le Morbihan, député à l'Assemblée législative. M. de Kéridec vota toutes les lois réactionnaires destinées à empêcher l'affermissement de la république, se prononça notamment pour l'expédition de Rome, le rétablissement du pouvoir temporel, la loi sur l'enseignement proposée par le clérical de Falloux, et fut arrêté à la mairie du Xe arrondissement après le coup d'Etat du 2 décembre. Relâché peu après, M. de Kéridec retourna en Bretagne, se tint à l'écart de la politique active pendant la durée de l'Empire, devint membre de la Société polymathique du Morbihan et inspecteur de l'association des antiquaires pour la conservation des monuments historiques. Les électeurs de son département l'envoyèrent siéger, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, où il fait partie de la droite légitimiste et cléricale. Il a voté, sans prendre part aux discussions de la Chambre, pour la validation de l'élection des princes d'Orléans et l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre le gouvernement lors de la proposition Rivet au sujet de la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour les conclusions de la commission Kerdrel ayant pour objet de renverser M. Thiers, etc.

KÉRIM-KHAN, roi de Perse. V. KÉRYM-KHAN.

KÉRION s. m. (ké-ri-on). Syn. d'ACHORES.

KÉRIRI s. m. (ké-ri-ri). Bot. Violier; giroflier jaune.

KÉRIS s. m. (ké-riss). Ichthyol. Genre de poissons, de la famille des teuthies, comprenant une seule espèce : *Le* KÉRIS *à goître n'a guère que* 0m,02 *à* 0m,03 *de long*. (C. d'Orbigny.)

KÉRISOUËT (Ernest-Louis-Marie CARRÉ-), homme politique français, né à Lamballe (Côtes-du-Nord) en 1832. Il suivit les cours de l'École centrale, étudia particulièrement la métallurgie, puis retourna dans la commune de Plemet, où se trouvent les importantes forges de Vaublanc, dont il est propriétaire, et devint membre du conseil général de son département. Lors des élections générales pour le Corps législatif en 1869, il se présenta comme candidat libéral dans la 5e circonscription des Côtes-du-Nord et fut élu député. Il fit partie des membres qui constituèrent le tiers parti, vota l'interpellation des 116 et appuya le ministère Ollivier. Pendant l'invasion prussienne (1870), M. Carré-Kérisouët fut adjoint à M. de Kératry, avec le titre de général de brigade à titre auxiliaire, pour organiser les mobilisés de Bretagne et former le camp de Conlie. Il donna sa démission en même temps que ce dernier, le 27 novembre 1870, et fut élu, le 8 février 1871, député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale. Membre du groupe formant le centre gauche, il a soutenu constamment la politique du président de la République, a voté pour les préliminaires de paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans, pour la proposition Rivet, confiant à M. Thiers le titre de président de la République, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre les conclusions de la commission Kerdrel, etc. En 1872, M. Carré-Kérisouët eut un duel qui fit un certain bruit, et à la suite duquel le parquet demanda à la Chambre l'autorisation de le poursuivre, autorisation qui fut accordée.

KÉRITY, village et comm. de France (Côtes-du-Nord), canton de Paimpol, arrond. et à 37 kilom. N.-O. de Saint-Brieuc; pop. aggl., 189 hab. — pop. tot., 294 hab. Pêche. De Kérity dépendent les belles ruines de l'abbaye de Beauport, bâtie au fond d'une petite anse qui découpe le rivage de la Manche. Aucune description ne saurait rendre le magnifique panorama qui se déroule autour des ruines de cette abbaye; tout auprès, une colline boisée dominant les pignons aigus de la vieille église; plus loin, des vallons et un étang d'une fraîcheur délicieuse; puis les vastes jardins des moines, où prospèrent des arbres du midi de la France. Ce coin de terre semble exceptionnel. Des myrtes, des mûriers, des figuiers gigantesques couvrent la plage, laissant presque pendre leurs fruits dans les flots. Sur la droite, s'élèvent les rochers de Goëllo, aux têtes verdâtres et aux formes fantastiques. L'abbaye de Beauport fut fondée, en 1202, par Alain, comte de Penthièvre et de Goëllo. Elle fut gouvernée au XVIIIe siècle par un petit-fils de Colbert. L'église est en ruine. « Elle dessinait, dit M. Mérimée, une croix latine et avait trois nefs. On entre dans la nef principale par une grande porte ogivale, dont les archivoltes, ornées de tores, retombent sur des colonnes du premier style gothique. A l'entrée de la nef, deux arcades, plus larges que les autres, indiquent une espèce de division dans cette partie de l'édifice. Le transsept est partagé, dans le sens de sa longueur, par une rangée d'arcades, qui lui forment à l'E. une espèce de collatéral, aussi peu élevé que les bas côtés de la nef; tandis que la voûte du reste du transsept égale en hauteur celle de la nef principale. Cette disposition, qui n'est pas ordinaire en France, s'observe dans plusieurs églises anglaises du XIIIe siècle. Un autre rapport avec le style anglais se fait remarquer dans l'arrangement des meneaux des fenêtres les plus larges. A Beauport, ainsi que dans plusieurs églises anglaises, l'ogive inscrite au milieu de l'ogive maîtresse s'élève jusqu'au sommet de celle-ci et la touche par la pointe. Dans une direction parallèle à celle du chœur, qui renfermait une riche boiserie et qui a été détruit, on voit une salle divisée dans le sens de sa longueur par une ligne de piliers cylindriques, sur lesquels viennent retomber les nervures de la voûte. Les riches feuillages des chapiteaux et l'agencement gracieux des nervures rondes de cette salle, remarquable par son élégance, me la font considérer comme postérieure à l'église. Je la crois du commencement du XIIIe siècle. Cette salle, dont il est difficile de deviner la destination, communiquait par son extrémité O. avec un grand cloître carré, attenant à l'église, et qui a conservé des vestiges de plusieurs époques distinctes. Au N., s'élève un grand bâtiment en ruine, opposé et parallèle à l'église; l'étage inférieur, voûté, est divisé par une rangée de gros piliers cylindriques, trapus, presque dépourvus d'ornements. Les fenêtres, véritables meurtrières, admettent à peine une faible clarté. Je ne comprends pas quel a pu être l'usage de cette salle, si ce n'était un cellier. Vers le milieu, on aperçoit les restes d'une espèce de chaire ou d'une tribune élevée.

» A l'orient de cette salle, on trouve une autre salle basse, voûtée en ogive, d'un gothique simple et de bon goût; c'est le grand réfectoire; il fut bâti, en 1269, par l'abbé Hervé. A chaque extrémité de la salle est une grande cheminée, surmontée d'un énorme manteau à pans et se terminant en pointe. D'ailleurs, nulle trace d'ornementation, si ce n'est les consoles, où l'on voit quelques feuillages ou des masques sculptés. »

KÉRIVALANT (Nicolas LE DEIST DE), littérateur français, né à Nantes en 1750, mort en 1815. Il avait été avocat au parlement et remplissait les fonctions de maître des comptes à la chambre de Bretagne, lorsque la Révolution le priva de sa place. A partir de ce moment, il employa ses loisirs à cultiver les lettres et la poésie, et à acquérir à fond la connaissance du latin, de l'anglais et de l'italien. Outre une foule de pièces de vers insérées dans le *Mercure*, l'*Almanach des Muses* et autres recueils, Kérivalant a publié : la *Vendée*, poëme élégiaque (Paris, 1814, in-8°); *Epigrammes choisies d'Owen*, traduites en vers français (Lyon, 1819, in-8°), etc.

KÉRIVOULA s. m. (ké-ri-vou-la). Mamm. Petit groupe de cheiroptères ou chauves-souris.

Kerjean (CHÂTEAU DE), château de France (Finistère), comm. de Plougar, cant. de Plouescat, arrond. de Morlaix. Cette belle et redoutable forteresse, construite en 1560, attira l'attention de Louis XIII, qui disait « que le château de Kerjean estoit de si belle et si magnifique structure, qu'il estoit digne de son séjour si ses affaires l'appeloient en Bretagne, estant une des plus belles maisons de son royaume. » En 1618, Louis XIII érigea la terre de Kerjean en marquisat, en faveur de René Barbier, seigneur de Kerjean, gentilhomme de la chambre du roi.

« Le château de Kerjean, dit M. Ad. Joanne, avec ses pilastres cannelés, ses colonnes corinthiennes, ses combles aigus, ses lucarnes à frontons triangulaires, et les épis de plomb surmontés d'un croissant qui couronnent ses toitures, présente, aussi bien que les arabesques de ses manteaux de cheminée, les cariatides qui les soutiennent et les enroulements de ses écussons en cartouches, tout le style de l'ornementation du Louvre de Henri II.

» Tout autour de Kerjean règne un rempart élevé, de 12 à 13 mètres de largeur, et sous son revêtement de pierres de taille sont pratiquées plusieurs casemates. A chaque angle du parallélogramme formé par le rempart, s'élève une tour carrée garnie de meurtrières et de mâchecoulis. Le portail et le guichet qui l'accompagnent sont ouverts dans une autre tour carrée. Le tout est environné d'un fossé à fond de cuve. Tel était le château avant qu'un incendie en eût détruit une aile au XVIIIe siècle. »

KERJÉGU (François-Marie-Jacques MONJARET DE), homme politique français, né à Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1809. Négociant, consul de Belgique, président du tribunal de commerce, conseiller municipal de Brest, M. de Kerjégu est, en outre, conseiller général du Finistère depuis 1843, et président du comice agricole de Scaër. Lors des élections pour le Corps législatif, en 1869, il se présenta comme candidat légitimiste dans la 3e circonscription, et fut élu député. M. de Kerjégu fit partie du tiers parti libéral, signa l'interpellation des 116, devint membre de la commission d'enquête sur la marine marchande, et s'associa, le 3 septembre 1870, à la proposition faite par M. Thiers de nommer un conseil de gouvernement. Lors des élections du 8 février 1871, il devint un des représentants du Finistère à l'Assemblée nationale, et alla siéger à droite, parmi les défenseurs du trône et de l'autel, en restant toutefois un des membres modérés de son parti. Il a voté pour les préliminaires de paix, pour le maintien de l'Assemblée à Versailles, pour les prières publiques, l'abrogation des lois d'exil, la validation de l'élection des princes d'Orléans, le pouvoir constituant, la proposition Rivet, conférant à M. Thiers le titre de président de la République, pour l'installation des ministères à Versailles, pour l'abrogation des traités de commerce, pour les conclusions de la commission Kerdrel, tendant au renversement de M. Thiers, etc. Il a publié des brochures sur l'établissement des lignes transatlantiques aboutissant à Brest, et sur les chemins de fer de Bretagne.

KERKA ou **TIZIO**, rivière des Etats autrichiens, dans la Dalmatie. Elle prend sa source au versant occidental des Alpes Dinariques, coule d'abord au S., puis à l'O., enfin au S.-O., et se jette dans l'Adriatique à Sebenico, vis-à-vis de l'île Slanira, après un cours de 72 kilom. Bords très-escarpés; débordements fréquents. Elle forme de vastes marais, dont les exhalaisons sont très-dangereuses. De nombreuses chutes s'opposent à la navigation.

KERKAH, rivière de Perse. V. KERAH.

KERKÉNY, autrefois *Cercina*, la plus grande d'un groupe de quatre îles de la Méditerranée, dans le golfe de Gabès, à 15 kilom. des côtes de la Tunisie. Le sol de ces îles est une roche presque nue, qui n'offre d'autre végétation que des palmiers, dont les fruits, joints au poisson, forment les seuls aliments des quelques habitants qui les peuplent.

KERKHONE (Joseph VAN DER), peintre flamand, né à Bruges en 1659, mort dans la même ville en 1724. Elève d'Erasme Quellyn le Vieux, il quitta ce maître pour aller compléter ses études à Paris, puis en Italie. De retour en Flandre, il fut chargé d'exécuter, pour l'église des jacobins de Bruges, seize tableaux, dont chacun représentait un des épisodes de la *Vie du Christ*. Il peignit en outre, dans la même ville, un tableau pour le maître-autel de la chapelle Sainte-Rose; les *Œuvres de miséricorde*, à l'église Saint-Sauveur; la *Résurrection du Christ*, à la chapelle de la Boucherie; la *Circoncision de Jésus*, à celle des Carmes. Au double point de vue de l'arrangement et de l'idée, la *Résurrection* est sans contredit la meilleure de ces productions importantes; elle eut un grand succès, et plaça l'auteur à la tête des maîtres flamands de son temps. Il faut mettre sur la même ligne le *Conseil des dieux*, vaste plafond qui décore la salle du grand conseil de l'hôtel de ville d'Ostende. On lui doit encore le *Martyre de saint Laurent*, à l'église des Sœurs-Noires, à Ostende; plusieurs autres tableaux, moins remarquables que les précédents, et de nombreux portraits. Les œuvres de cet artiste sont remarquables par l'ingéniosité savante de la composition, par une exécution facile et par un chaud coloris. Il fut un des fondateurs et devint le directeur de l'académie de peinture de Bruges.

KERKISIÈH ou **KARKISSA**, en latin *Circesium*, île de la Turquie d'Asie, dans le Diarbékir, au confluent du Khabour et de l'Euphrate, à 326 kilom. S.-E. d'Alep. Sur cette île, s'élevait autrefois la ville de Circesium.

KERKOUK, ville forte de la Turquie d'Asie, ch.-l. d'un sangiak de l'eyalet de Bagdad, sur un affluent du Tigre, à 132 kilom. S.-E. de Mossoul, 250 kilom. N.-N.-O. de Bagdad; 18,000 hab. Les rues sont étroites et sales et les maisons mal bâties. On prétend conserver dans une de ses mosquées le tombeau de Daniel et de ses compagnons. Il se fait dans les environs beaucoup de farine qu'on expédie à Bagdad et à Bassora. Cette ville paraît occuper l'emplacement de l'ancienne *Corcura*, qui est sans doute la même que la ville nommée *Dmetrias* ou *Memnis* par Strabon. Elle fut assiégée et prise par Nadir-Chah, en 1741.

KERKRAEDE, bourg de Hollande, dans le duché de Limbourg, à 20 kilom. E. de Maëstricht, près de la frontière de la Prusse rhénane; 3,600 hab. Séminaire, exploitation de houille.

KERL (Jean-Gaspard DE), compositeur allemand, né dans la haute Saxe vers 1625, mort vers 1687. Il se rendit fort jeune à Vienne, où il reçut les leçons de Valentini. Envoyé par l'empereur Ferdinand III à Rome, il y eut pour maître le célèbre Carissimi, puis revint à Vienne, et acquit bientôt la réputation d'un des plus grands organistes de son temps. C'est au sacre de l'empereur Léopold, à l'église de Francfort-sur-le-Mein, que l'artiste déploya tout son génie. Ses admirables improvisations sur l'orgue et la messe de sa composition qu'on chanta dans cette occasion solennelle produisirent une si vive impression, que l'empereur lui conféra immédiatement des lettres de noblesse, et que l'électeur palatin de Bavière lui offrit la direction de sa chapelle. Kerl suivit, en 1658, l'électeur à Munich, où il resta dix-huit ans. En 1677, il retourna à Vienne, où il devint organiste de Saint-Etienne, et alla terminer sa vie à Munich.

Les œuvres de Kerl ne sont pas indignes de sa renommée, et présentent quelques analogies avec les compositions de Sébastien Bach. La résolution hardie de ses dissonances, ses modulations nouvelles pour l'époque sont un sujet de fructueuse étude. Parmi ses productions, on cite principalement un recueil de messes à deux, trois, quatre et cinq voix, une collection de pièces d'orgue pour le *Magnificat*, dans les huit tons, un *Dies iræ*, la *Missa nigra* (la messe noire), ainsi appelée parce qu'il ne s'y rencontre aucune note blanche, le motet *O bone Jesu*, un trio, etc.

KER-LAN, nom d'une lande du Finistère, dans laquelle on trouve un dolmen célèbre. V. CELTIQUE.

KERLE (Jacques DE), musicien belge, né à Ypres. Il vivait au XVIe siècle. Après un assez long séjour en Italie, il devint chanoine de Cambrai, puis fut maître de chapelle de l'empereur Rodolphe II. Kerle a laissé beaucoup de morceaux de musique d'église. Ses compositions ont été pour la plupart publiées en divers recueils : *Sex missæ suavissimis modulationibus refertæ* (Venise, 1562, in-fol.); *Madrigali a quattro voci* (1570); *Il primo libro de motetti a cinque e sei voci* (1571, in-4°); *Moduli sacri* (Munich, 1572, in-4°); *Motetti* (1573); *Sex missæ et Te Deum* (1576), etc.

KERLÉREC (Louis BILLOUART, chevalier DE), marin français, né à Quimper (Finistère) en 1704, mort à Paris en 1770. Entré fort jeune dans la marine, il avait fait vingt-trois campagnes presque sans interruption lorsqu'il fut promu lieutenant de vaisseau. En 1746 et 1747, il prit la part la plus brillante à plusieurs combats maritimes contre les Anglais, fut nommé capitaine de vaisseau en 1751, après avoir fait une croisière aux îles Sous le Vent, et devint, l'année suivante, gouverneur de la Louisiane, qu'il mit à l'abri des attaques des Anglais, et qu'il administra jusqu'en 1764. Bien qu'il eût montré dans

l'exercice de ses difficiles fonctions autant d'intégrité que d'habileté, il vit, à son retour en France, le gouvernement accueillir des accusations portées contre lui par ses ennemis, et fut exilé (1769).

KER-LOGUEN (Denis-Louis COLTINEAU DE), missionnaire français, né à Nantes, mort en 1830. Il quitta la France en 1818, fut pendant quelque temps curé de Sainte-Marie, à l'île Bourbon, puis se rendit aux Indes. On a de lui, outre une *Histoire des Indes* restée manuscrite, un ouvrage concis et fort curieux qu'il a publié en anglais sous le titre de *An historical sketch of Goa* (Madras, 1831, in-8°).

KERLOUAN, bourg et commune de France (Finistère), canton de Lesneven, arrond. et à 35 kilom. N.-E. de Brest, au bord de la Manche; pop. aggl., 172 hab. — pop. tot., 3,158 hab. Pêche, élève de bestiaux. Sur le territoire de la commune, on voit un beau menhir de 5 mètres de hauteur.

KERMA s. m. (kèr-ma). Bot. Espèce de faux troëne des Indes.

KERMAN, autrefois la *Caramanie*, province de la Perse moderne, au S.-E., bornée par le grand désert salé de l'intérieur d'Iran, qui fait partie de la province de Kouhistan, le Beloutchistan à l'E., le détroit d'Ormuz au S., et les provinces de Faristan et de Laristan à l'O.; par 25° 30′ et 32° de lat. N., et 52° 20′ et 58° 40′ de long. E. Superficie, 170,000 kilom. carrés; environ 600,000 hab. Chef-lieu, Kerman; villes principales, Ormuz, Krouk. Le Kerman est divisé naturellement en deux parties principales, celle du nord et celle du sud. La première, qui est la plus considérable, appartient au grand plateau de la Perse; elle est très-élevée, et n'offre en général que de vastes déserts arides, surtout au nord-est; cependant, vers le centre, se voient quelques cantons fertiles. La partie méridionale, bordée par les monts Kafas du côté du Beloutchistan, forme presque entièrement la contrée appelée Moghortan, aujourd'hui tributaire de l'iman de Mascate. En général, le sol de cette province est sablonneux, sec et stérile. Le froid est très-vif dans les parties montagneuses, tandis que dans les plaines et sur la côte la chaleur est excessive. Quoique les récoltes en blé, maïs, orge et autres céréales ne soient pas considérables, elles suffisent cependant à la consommation des habitants. On y cultive plusieurs espèces de fruits tels que citrons, oranges, grenades, pistaches, etc., et du vin excellent. La culture des roses blanches est très-répandue dans ce pays, et l'on en extrait une essence très-recherchée en Asie. Plusieurs cantons produisent du coton, du tabac, du safran et de la garance. Les forêts abondent en bêtes féroces. Les montagnes recèlent des mines d'or, d'argent, de fer, de cuivre, de zinc, presque toutes inexploitées. L'exportation consiste en laine fine, bestiaux, dattes, gomme, essence et eau de roses, et objets manufacturés. La population se compose de Persans proprement dits, de Guèbres ou Parsis, d'ilotes ou nomades, d'Arabes. Excepté les Guèbres, tous les habitants du Kerman sont musulmans.

KERMAN, SERJAN ou **SIRDJAN**, l'ancienne *Carmana*, place forte de la Perse, ch.-l. de la province de Kerman, à 580 kilom. S.-E. d'Ispahan, 450 kilom. E. de Schiraz, par 29° 30′ de lat. N., et 53° 50′ de long. E.; 30,000 hab. Manufactures célèbres de châles, tapis, armes à feu; filatures de laine. Commerce actif avec le Khorassan, la Turquie, la Boukharie, l'Hérat et l'Indoustan. La ville, défendue par une haute muraille, deux forts et une citadelle où réside le gouverneur de la province, possède un beau bazar bien approvisionné, plusieurs mosquées, neuf caravansérails et des bains. Kerman était autrefois une des plus grandes et des plus importantes villes de la Perse; elle devait surtout son importance à sa situation sur la route de Goumroun à Boukhara. En 1794, elle fut prise par Mahomed-Kan, qui la livra au pillage pendant trois mois, et emmena une grande partie de ses habitants en esclavage.

KERMANCHAH ou **KARMASIN**, ville forte de la Perse, ch.-l. du Kourdistan perse, sur la rive droite de la Kerah, à 378 kilom. S.-O. de Téhéran; 30,000 hab. Elle est entourée d'un mur en brique très-épais, flanqué de tours avec fossé très-profond, et protégée par une citadelle. Dans la citadelle réside le gouverneur de la province, qui est généralement un membre de la famille royale. Les rues sont étroites, tortueuses et mal pavées. On y remarque plusieurs mosquées, des bains, des bazars, un caravansérail, des fabriques d'excellents tapis de laine, qui sont l'objet d'un grand commerce avec Bagdad. Le climat y est froid en hiver et sain dans toutes les saisons. On y élève d'excellents moutons et des chevaux très-estimés, qu'on vend fort cher dans les possessions anglaises de l'Indoustan. On attribue la fondation de cette ville à Bahram, fils de Sapor II. Les environs de la ville sont remarquables par les ruines qu'ils renferment. A quelque distance, au N.-E., parmi les montagnes aux formes étranges qui bordent la plaine, on remarque surtout l'énorme rocher escarpé que l'on désigne sous les noms de *Taki Bostan* (la voûte du jardin) et de *Takkt-i-Roustan* (le trône de Roustan). Il y existe deux salles taillées dans le roc, et qui renferment des sculptures et des inscriptions. La plus grande, haute de 15 mètres, large de 7 mètres et profonde de 6 mètres, présente, à son entrée, deux piliers artistement travaillés. Les murs latéraux sont couverts de sculptures, tandis que sur celui du fond l'on voit la statue colossale d'un guerrier armé. Dans la petite salle se trouvent les statues de deux personnages en habits royaux. On fait remonter la construction de ces salles à l'époque des Sassanides, et, d'après l'opinion commune, les sculptures représentaient la cour du roi Khosrou se livrant au divertissement de la chasse.

KERMANIEN, IENNE s. et adj. (kèr-ma-niain, iè-ne). Géogr. Habitant de la province de Kerman; qui appartient à cette province ou à ses habitants : *Les* KERMANIENS. *La population* KERMANIENNE.

KERMASSON s. m. (kèr-ma-son). Comm. Étoffe de soie du Levant : *Alep nous fournissait de grandes ressources en satins,* KERMASSONS *et autres étoffes de soie.* (Chaptal.)

KERMEIAN, ancien sangiak de la Turquie d'Asie, dans le pachalik d'Anatolie; ch.-l., Koutayeh. 200 kilom. de long sur 120 kilom. de large. Les montagnes qui le bornent, en partie boisées, sont entrecoupées de vallées fertiles en blé, fruits, soie et coton; on y élève une quantité considérable de bestiaux. Ce pays est renommé pour sa salubrité.

KERMÈS s. m. (kèr-mèss — ar. *kermes;* du sanscrit *karmi*, ver). Entom. Genre d'insectes hémiptères, de la famille des aphidiens, très-voisin des pucerons : *Les femelles du* KERMÈS *sont plus aisées à trouver que les mâles.* (V. de Bomare.) ‖ *Kermès des racines* ou *du Nord*, Syn. de COCHENILLE DE POLOGNE. ‖ *Kermès végétal* ou simplement *kermès*, Galle produite sur le chêne nain par la piqûre d'un insecte du genre coccus ou cochenille : *Les anciens naturalistes prenaient le* KERMÈS *pour une excroissance du chêne vert.* (Acad.) *Le* KERMÈS *donne par expression une matière colorante écarlate, analogue à la cochenille.* (Robin.)

— Pharm. *Kermès minéral* ou *poudre des Chartreux*, Préparation de sulfure d'antimoine et de carbonate de chaux cristallisé.

— Minér. *Kermès natif*, Minéral qui se trouve en Bohême.

— **Encycl.** Entom. Le *kermès* a été longtemps considéré comme une excroissance végétale; c'est à Cestoni qu'on doit de connaître la véritable nature de ce produit.

Les *kermès* sont de véritables insectes intermédiaires entre les cochenilles et les pucerons; on les confond quelquefois avec les premières; ils s'en distinguent néanmoins par leurs antennes sétacées, et en ce que les femelles, à l'état de galle, ne présentent pas d'apparence d'anneaux. Ils diffèrent des pucerons par leurs antennes formées de cinq articles seulement, et par leur abdomen dépourvu de tubes sécréteurs. Ils ont du reste absolument les mêmes habitudes que les cochenilles. Les femelles se fixent sur les feuilles des végétaux et y prennent la figure d'une galle. Elles occasionnent souvent, par leurs piqûres, une transpiration trop abondante, qui nuit beaucoup à la santé du végétal. Leurs excréments s'étendent d'ailleurs par l'humidité et forment à la surface des feuilles une sorte de vernis ou couche imperméable qui s'oppose à l'action respiratoire des stomates. D'autres fois, ces insectes s'attaquent à l'écorce; certains végétaux, comme la vigne, s'en débarrassent spontanément par suite de la décortication naturelle.

On ne connaît pas bien encore les causes qui font que certaines plantes sont attaquées par ces insectes. On a pensé que c'était le séjour continuel de ces plantes dans un endroit mal aéré et soumis à une température trop élevée; mais ce ne sont pas seulement les plantes de serre qui sont sujettes aux attaques des *kermès;* bien des végétaux vivant à l'air libre nourrissent aussi des insectes de ce genre. Leur recherche ou leur récolte n'est d'ailleurs pas toujours aussi dispendieuse qu'on pourrait le croire; souvent même elle peut être plus ou moins lucrative, à cause de la proportion variable de matière tinctoriale que renferment la plupart de ces gallinsectes. Nous allons maintenant passer en revue les principales espèces.

Le *kermès* de Pologne est d'une forme ovoïde et d'une couleur brun rougeâtre; il vit sur les racines de plusieurs végétaux, notamment de la gnavelle ou scléranthe, petite plante fort commune dans les terres sablonneuses. Le principe colorant de ce *kermès* est presque aussi beau et donne les mêmes teintes que celui de la cochenille du nopal. Avant l'introduction de celle-ci, il formait une branche considérable de commerce en Pologne, où il est très-abondant. On le trouve aussi en France, en Allemagne et en Russie; mais on ne l'emploie plus guère dans ces dernières contrées. C'est à la fin de juin qu'on le récolte; pour cela, on soulève d'une main la plante hors de terre, de l'autre on en détache les *kermès*, puis on la remet avec précaution dans le même trou. A l'aide d'un tamis, on sépare l'insecte des matières terreuses; on l'arrose de vinaigre ou d'eau très-froide, et on le porte au soleil ou dans un endroit chaud, pour le faire mourir et dessécher lentement.

Le *kermès* du chêne vert est d'une forme globuleuse, de la grosseur d'un pois, d'une couleur pourpre tirant sur le noir; il est luisant et couvert d'une poussière blanchâtre peu abondante. Il vit sur une espèce de chêne nain à feuilles persistantes, appelé pour cette raison *chêne au kermès*, et qui se trouve très-communément dans les lieux incultes du midi de la France et de l'Europe. On le recueille au moment où il se dispose à pondre ses œufs, après s'être enveloppé de filaments légers, qui lui forment une sorte de coque. Le feuillage touffu et épineux du chêne au *kermès* rend cette récolte pénible et contribue à rehausser le prix de cette substance, aujourd'hui détrônée par la cochenille du nopal, dont le principe colorant est moins fixe, mais plus brillant. On la trouve néanmoins encore dans le commerce, sous la forme de petits grains globuleux; on s'en sert pour la teinture, la pharmacie et la fabrication des liqueurs. Ces *kermès* sont fixés, sous forme de baies bleuâtres, recouvertes d'une poussière blanche, aux tiges de l'arbrisseau, tantôt isolés, tantôt réunis en groupes. On les humecte avec du vinaigre et on les expose au soleil pour tuer les jeunes; le produit prend alors une couleur rougeâtre. Ce *kermès* est connu de toute antiquité; on l'employait déjà du temps de Moïse, qui le désigne sous le nom de *jole ;* Pline en parle aussi et le nomme *coccigranum;* au moyen âge, c'était la seule substance employée pour la teinture en rouge vif.

Le *kermès* du sapin est sphérique et d'un brun marron; il produit, par sa piqûre, ces monstruosités que l'on aperçoit souvent sur les pousses des épicéas. C'est dans ces espèces de galles que les larves se trouvent renfermées. Le *kermès* fait beaucoup de mal aux jeunes épicéas, dont il attaque les bourgeons; les pousses tendres ainsi piquées se déforment et deviennent rabougries. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en débarrasser que d'enlever les galles contenant les larves, avant que celles-ci soient passées à l'état d'insecte parfait; mais on comprend que ce moyen n'est pas applicable en grand.

Le *kermès* du pêcher est brun et de forme oblongue; il nuit beaucoup aux arbres, en les épuisant. Par suite de l'altération que les feuilles éprouvent, les fruits sont rares, petits, durs et recouverts d'un duvet très-épais. Cette espèce est une des plus faciles à détruire, parce qu'elle s'accumule chaque année à la base des branches principales, et qu'elle y forme de larges plaques ou des étuis qui les enveloppent; il suffit de gratter l'écorce avec un couteau émoussé.

Nous citerons encore le *kermès* des orangers, qui attaque les arbres de la famille des aurantiacées, cultivés dans nos serres.

— Techn. Pour ce qui a rapport à la teinture écarlate au moyen de la couleur rouge retirée de l'insecte appelé *kermès*, v. COCHENILLE.

— Pharm. *Kermès minéral.* Cette préparation pharmaceutique fut indiquée par l'alchimiste Glauber. Chastenay, un de ses élèves, en communiqua la recette à La Ligerie, chirurgien à Paris; un chartreux, le père Simon, l'employa avec un grand succès pour guérir un moine de son couvent; cette guérison fit grand bruit, mit le *kermès* en réputation, et le gouvernement, en 1720, acheta, dit-on, le secret de La Ligerie.

C'est un des médicaments les plus précieux de la matière médicale; il ne le cède pas à l'émétique comme hyposthénisant, dans le traitement de la pneumonie; il a sur lui l'avantage d'être moins irritant, de ne pas produire aussi facilement la phlogose de la bouche et de la gorge, et les phlegmasies gastro-intestinales qui s'opposent souvent à l'emploi prolongé de l'émétique. Sa réputation s'est établie sur les succès que l'on en a obtenus dans les affections du poumon, pour fondre et dissiper l'empâtement du tissu dans les engorgements visqueux. Il a été un des médicaments de la coqueluche, et il est par excellence le remède de la bronchite capillaire. La dose à laquelle il faut l'administrer est variable. Ce sont quelques décigrammes dans les cas ordinaires; mais quand on veut obtenir de son emploi des effets hyposthénisants, il faut en donner 2, 3, et jusqu'à 8 grammes par jour, divisés dans un julep gommeux. Voici l'énumération de ses effets physiologiques : il est stimulant, émétique, diaphorétique, altérant, expectorant. On le fait souvent entrer dans les loochs, les potions, etc. On fait des pastilles de *kermès*.

Considéré au point de vue de sa composition chimique, le *kermès* est un sulfure d'antimoine amorphe, qui renferme une petite quantité de sulfure alcalin, et qui est ordinairement mélangé avec de l'oxyde d'antimoine. Ce dernier peut s'y montrer à l'état libre et cristallisé, ou encore à l'état de combinaison avec un alcali. Le *kermès* renferme en outre 2 à 3 pour 100 d'eau. Parmi les nombreux procédés employés pour la préparation de ce corps, nous citerons : 1° le procédé par la voie sèche, de Berzélius. On fait fondre, dans un creuset couvert, 3 parties de sulfure d'antimoine et 8 parties de carbonate de potasse. On pulvérise la masse refroidie, et on l'épuise par l'eau bouillante. On filtre la liqueur bouillante et on la laisse refroidir lentement à l'abri de la lumière. Elle laisse déposer le *kermès* sous forme d'un précipité floconneux brun rougeâtre. 2° Dans le procédé par la voie humide, de Cluzel, on réduit en poudre très-fine 1 partie de sulfure d'antimoine et on l'ajoute à une solution bouillante de 22,5 parties de cristaux de carbonate de soude dans 250 parties d'eau de rivière. On prolonge l'ébullition pendant deux heures dans une chaudière de fonte, puis on laisse déposer et on sépare par décantation la liqueur claire dans une capsule qu'on dispose sur un bain-marie ou sur un fourneau encore chaud, et qu'on couvre ensuite avec du papier, de manière à laisser refroidir la liqueur lentement et à l'abri de la lumière. On jette sur un filtre le reste de la liqueur qu'on ne peut décanter clair, et on le laisse refroidir, en employant les mêmes précautions. Pour l'usage médical, c'est ce dernier *kermès* que l'on doit préférer. Dans la préparation de ce composé, le soufre du sulfure d'antimoine se porte sur le sodium ou le potassium, pour former du sulfure alcalin; celui-ci se combine avec du sulfure d'antimoine pour former un sel double soluble. L'oxygène de l'hydrate de sodium se porte sur l'antimoine qui a abandonné son soufre, et il se forme de l'oxyde d'antimoine. Celui-ci se combine en partie avec du sulfure d'antimoine pour former du crocus insoluble, et en partie avec de la soude pour former un hypoantimonite. Une portion de ce dernier sel se dissout avec le sulfure double d'antimoine et de sodium, dans la liqueur bouillante et alcaline; mais lorsque celle-ci vient à se refroidir, le sulfosel et l'oxysel éprouvent une décomposition semblable.

Le sulfure de sodium dissout plus de sulfure d'antimoine à chaud qu'à froid, de telle sorte qu'il se dépose, par le refroidissement, du sulfure d'antimoine amorphe et retenant un peu de sulfure de sodium : c'est le *kermès*. Le *kermès* constitue une poudre d'un brun foncé et d'un aspect velouté. Celui que livre le commerce contient quelquefois du soufre doré d'antimoine, et est trop souvent falsifié avec de l'ocre ou même de la brique pilée. Il est facile de s'assurer de la présence de ces dernières substances en traitant le produit par l'acide chlorhydrique étendu : le *kermès* seul se dissout promptement; l'ocre, plus tard, y détermine une coloration jaune que le cyanure potassique précipite en bleu. Quant au soufre doré, on le reconnaît jaune en faisant digérer le *kermès* suspect dans l'ammoniaque à 20°; celle-ci prend une teinte jaune.

KERMÉSITE s. f. (kèr-mé-zi-te — rad. *kermès*). Minér. Oxysulfure d'antimoine. ‖ On dit aussi KERMÈSOME.

— **Encycl.** La *kermésite* est un oxysulfure d'antimoine qui se rencontre en cristaux monoclinorhombiques, se clivant parallèlement à la base. Souvent on la trouve en touffes de cristaux capillaires formés de prismes à six pans allongés et minces. Sa dureté est de 1 à 1,5; sa densité varie de 4,5 à 4,6. Elle a un éclat adamantin tirant un peu sur l'éclat métallique. Sa couleur est rouge cerise. Elle laisse une trace rouge brunâtre. Elle est faiblement translucide et peut être coupée au couteau. Des lames, même minces, de ce minéral sont peu flexibles. Ce corps renferme 74,45 pour 100 d'antimoine, 4,27 à 5,29 pour 100 d'oxygène et 20,49 pour 100 de soufre, nombres qui s'accordent avec la formule Sb^2OS^2, qui en fait un sulfure d'antimoine Sb^2S^3, où un tiers du soufre est remplacé par l'oxygène. Placé sur le charbon ou devant la flamme du chalumeau, il fond avec facilité, et finit même par se volatiliser entièrement. Dans l'acide azotique, il se recouvre d'une substance blanche.

La *kermésite* résulte de l'altération du sulfure d'antimoine natif. On la trouve en veines dans le quartz. Elle accompagne l'antimoine gris et l'antimoine blanc à Malackza, près Poseng, en Hongrie. On la rencontre également à Braünsdorff, près Freiberg, en Saxe, et à Allemont, dans le Dauphiné.

KERMESSE s. f. (kèr-mè-se — holland. *kerk-misse;* de *kerk*, église, et *misse*, messe). Nom donné, en Hollande et dans les Pays-Bas, à des fêtes paroissiales, à des foires annuelles qui se célèbrent avec de grandes réjouissances. ‖ On dit aussi KARMESSE.

— Par ext. Peinture qui représente une de ces fêtes : *Les hommes faisaient sauter les femmes comme dans les cyniques* KERMESSES *de Teniers.* (Alex. Dum.)

— **Encycl.** Le mot *kermesse* ne s'appliqua, dans le principe, qu'à la fête de l'église patronale; ce ne fut que plus tard qu'il servit à désigner la fête annuelle de la commune. Dans les pays wallons et dans le nord de la France on a substitué au mot *kermesse* le mot *ducasse*, abréviation de *dédicace*, parce que primitivement ces fêtes accompagnaient la dédicace des églises. Les *kermesses* ou ducasses se sont conservées dans la Hollande, toute la Belgique, la Flandre et grand nombre de villes et villages du Nord, tels que Lille, Douai, Valenciennes, Dunkerque, Ardres, Arras, Bergues, Cambrai, etc. Elles retracent les vieilles mœurs flamandes dans toute leur naïveté, et offrent des représentations bizarres de mythes pour la plupart oubliés. A Anvers, à Cambrai, à Ath, on voit figurer des géants dans la procession; à Mons, on assiste au combat d'un dragon contre saint Georges. Mais les accessoires indispensables, qui se retrouvent partout, ce sont les danses, les régals, les libations, les tirs à l'arquebuse ou à l'arbalète, les gâteaux monstres, en un mot tout l'attirail de nos foires. Il y a d'ailleurs toujours coïncidence entre la *kermesse* et la plus grande foire du pays.

La différence entre les *kermesses* de Belgique et les ducasses du nord de la France, c'est que, dans ces dernières, la fête ne semble plus qu'un accompagnement obligatoire du grand marché de l'année, tandis qu'en Belgique, conservant leur caractère primitif, les *kermesses* n'admettent les transactions commerciales que comme un accessoire. Il suit de là qu'en France ces fêtes ont beaucoup perdu de leur éclat et de leur naïveté première, tandis qu'en Belgique la tradition s'observe beaucoup plus fidèlement. Ainsi, à Bruxelles, à Bruges, à Mons, à Tournay, on promène encore des mannequins gigantesques et l'on représente des scènes mythologico-historiques, avec des personnages grotesques, semblables à ceux qui jadis figuraient dans nos mystères.

Le 7 octobre 1531, Charles-Quint, choqué de l'extrême licence qui régnait dans les *kermesses*, réduisit par un édit la durée de la fête à un seul jour, sous peine de fortes amendes pour les contrevenants; mais l'édit ne put prévaloir contre la coutume et tomba bientôt dans l'oubli. Joseph II, en 1756, voulut fixer la célébration générale de toutes les *kermesses* à la même époque, au deuxième dimanche après Pâques, mais les paysans se mutinèrent et l'édit resta lettre morte.

Les *kermesses* les plus remarquables sont : les forestiers, à Bruges; la fête des Innocents à Tournay; la marche triomphale de saint Rumold, à Malines; la procession, à Mons, Furnes et Ath; le combat des échasses, à Namur; la veille des dames, à Bruxelles; le roi des épinettes, à Lille; la chandelle, à Arras; la fête de l'empereur de la jeunesse, à Lille; le lundi des parjurés, à Douai, etc.

La Hollande n'a pas oublié que c'est d'un festin de *kermesse*, en 1566, que naquit sa liberté, lorsque le mot de *gueux* y fut jeté comme une insulte à la tête des patriotes. Une fête publique célèbre cet heureux et glorieux anniversaire.

Van Ostade et Teniers ont immortalisé les *kermesses*, mais au point de vue populaire seulement. Dans leurs toiles endiablées, des magots de tous les genres, musiciens, charlatans, cabaretiers, paysans, en compagnie de leurs ménagères légitimes et autres, chantent, raclent, crient, piaillent, disputent, se cognent, dansent, boivent, s'embrassent dans un pêle-mêle vertigineux. C'est toujours et partout le merveilleux entrain de la gaieté populaire, si franche et si débraillée. Mais la pompe des processions religieuses et des scènes mythologiques, jamais aucun maître flamand n'a songé à en perpétuer le souvenir. Suppléons à cette lacune par une courte description de la procession de saint Jean-Baptiste, à Dunkerque, en 1751. On y voyait défiler vingt-quatre corps de métiers à la suite de celui des boulangers, qui ouvrait la marche; six confréries, y compris celle de *rhétorique;* trois ordres religieux, suivis des magistrats et du clergé avec le saint sacrement; treize chars allégoriques, sept chevaux dansants, sept dauphins également dansants, le vaisseau de saint Pierre, l'enfer, le paradis, deux géants et une géante avec ses pages.

La dernière *kermesse* véritablement curieuse dont il soit fait mention est la fête des mangeurs et des buveurs, célébrée avec la confrérie de la Dent et la confrérie du Robinet, le 5 octobre 1834, dans les communes flamandes de Diebeck et de Zélick. Les paysans y justifièrent l'ancienne médaille distribuée autrefois dans les *kermesses* des Pays-Bas : « De bien boire sois *memor*. »

Mais si elles ont perdu leur ancien caractère mythique les *kermesses* de nos jours n'en sont pas moins fort agréables.

Kermesse (LA), chef-d'œuvre de Rubens; au Louvre. La fête se passe sur la grande place d'un village flamand. A gauche, à la porte d'une maison rustique, sont dressées de longues tables entourées de buveurs, dont l'ivresse se manifeste de différentes manières : les uns sont appesantis par les fumées alcooliques et dorment, la tête sur la table; les autres rêvent les yeux tout ouverts; d'autres chantent à tue-tête; celui-ci embrasse sa voisine; celui-là soulage son estomac, le front soutenu par la main de sa femme. Deux vieux bonshommes se disputent une canette de bière. En avant de ces divers groupes, au premier plan, des femmes, assises sur des bottes de paille, donnent le sein à leurs enfants; une vieille fait boire un petit garçon, vu de dos, et qui renverse la tête en arrière. Plus à gauche, un paysan cherche à entraîner à la danse une jeune fille, près de laquelle est debout une autre jeune femme qui ressemble à Héléna Forman, la femme de Rubens. Les danseurs tourbillonnent au centre du tableau, au son de la musette et du flageolet; c'est une ronde bruyante, entraînante, joyeuse et folle; des couples isolés pivotent sur eux-mêmes; tel danseur soulève sa danseuse dans ses bras; tel autre la renverse à demi et l'embrasse; d'autres se tiennent par les mains. Plus près de nous, deux groupes se reposent, l'un caressant une bouteille, le second se lutinant amoureusement. A droite, sur le devant du tableau, un chien furette dans un baquet rempli de vaisselle, une poule picore, un cochon tend son groin entre les barreaux de sa cabane, des canards prennent leurs ébats dans une mare sur laquelle flotte un tonneau vide. La vue s'étend au fond sur de verdoyants coteaux.

Cette peinture, d'une exécution pleine de verve, d'une couleur brillante et vigoureuse, reproduit à merveille la gaieté un peu brutale des villageois; c'est une page d'un réalisme saisissant, palpitant, étourdissant, un morceau unique en son genre dans l'œuvre du célèbre maître d'Anvers. Ce chef-d'œuvre a été gravé par Fessard, par Dupréel (*Musée français*) et par Réveil (au trait, dans la *Galerie des arts*, XIII, pl. 8).

Kermesse (LA), ou la *Fête de village*, chef-d'œuvre de David Teniers, au musée de Dresde. Deux couples dansent au son du violon et de la musette; d'autres se livrent au plaisir de boire; d'autres prennent des ébats plus ou moins pudiques. Une des figures les mieux réussies, parmi cette foule joyeuse, est celle d'un vieux buveur assis à l'écart, sa pipe dans une main et un pot dans l'autre, se penchant en avant beaucoup plus qu'il ne serait tenté de le faire à jeun. Au fond, s'élèvent des chaumières et une clôture en planches devant laquelle de nombreux convives sont attablés.

Teniers a peint un grand nombre de *Kermesses*. Le même sujet a été traité par beaucoup d'autres artistes. V. FÊTE DE VILLAGE.

KERMÉTISÉ, ÉE adj. (ker-mé-ti-zé — rad. *kermès*). Pharm. Qui contient du kermès minéral : *Potion* KERMÉTISÉE.

KERN (Vincent), chirurgien allemand, né à Grätz (Styrie) en 1760, mort à Vienne en 1829. Il obtint, en 1784, le grade de maître en chirurgie et en accouchements, à Vienne, et entra au service du prince de Saxe-Hildburghausen, comme premier chirurgien, puis visita la France, l'Allemagne et l'Italie. De retour à Vienne, en 1790, il se fit recevoir docteur en chirurgie, fut nommé chirurgien de l'établissement des sourds-muets, en 1795, puis passa, en 1797, à Laybach comme professeur de chirurgie et d'accouchement. Il contribua puissamment à répandre dans son pays l'usage de l'inoculation, et, plus tard, celui de la vaccine, se rendit à Venise pour étudier le procédé de Cajola dans l'opération de la taille, et fut nommé à son retour professeur de chirurgie à Vienne. Nommé, en 1807, directeur de l'Institut opératoire qu'on venait de fonder à Vienne, il devint, en 1816, premier chirurgien et conseiller de l'empereur d'Autriche, et, en 1827, vice-recteur de l'université de Vienne. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Annales de chirurgie* (1807, in-8°), *Annales de chirurgie clinique* (1809, in-8°); *Sur les méthodes diverses d'amputation* (1820, in-8°); *Sur la méthode de la lithotritie* (1827, in-8°); les *Maladies de la pierre* (1828, in-8°); *Observations chirurgicales* (1828, in-8°); *Traité des lésions de la tête* (1830, in-4°), etc.

KERN (J. Conrad), homme politique suisse, né à Berlingen, canton de Turgovie, en 1808. Il abandonna la théologie, qu'il avait étudiée à Bâle, pour suivre des cours de droit à Berlin, à Heidelberg et à Paris, où il prit le diplôme de docteur. De retour en Suisse, M. Kern fut élu membre de la diète (1833), puis de l'Assemblée nationale et devint, en 1837, président du tribunal suprême et du conseil de l'instruction publique. Esprit élevé et largement ouvert aux idées libérales, il prit une part active à la réorganisation des écoles communales, contribua à réformer les institutions du canton d'Argovie, et ne se fit pas moins remarquer, dans les assemblées dont il faisait partie, par son éloquence que par son amour du progrès. Lorsque le gouvernement de Louis-Philippe exigea du gouvernement fédéral l'éloignement de Louis-Napoléon Bonaparte (depuis Napoléon III) par l'entremise de son ambassadeur, le duc de Montebello, M. Kern, en sa qualité de député du canton de Turgovie et de la commune de Salenstein, qui avait donné des lettres de bourgeoisie au fils de la reine Hortense, défendit avec courage les droits de l'hospitalité étrangère au sein de la diète. Sa conduite fut non-seulement approuvée par le grand conseil de son canton, mais encore par la Suisse tout entière, qui se disposait à soutenir son droit par les armes, lorsque le départ volontaire de Louis Bonaparte vint terminer ce conflit. Lors de la réforme libérale qui eut lieu en Suisse en 1848, M. Kern remplit quelque temps les fonctions de chargé d'affaires en Autriche, puis fut élu membre de la commission chargée de reviser la constitution et nommé avec M. Druey rédacteur de la constitution nouvelle, dont il devint le rapporteur. Il fit ensuite partie du conseil national et du conseil des états, fut appelé en 1850 à la présidence du conseil fédéral, à l'établissement duquel il avait activement contribué, devint l'un des fondateurs de l'École polytechnique de Zurich, et reçut la présidence du conseil administratif de cette école. En 1857, à la suite de l'insurrection royaliste de Neufchâtel, lorsque la guerre devint imminente entre la Suisse et la Prusse, qui voulait conserver la suzeraineté de ce canton, le gouvernement fédéral dépêcha M. Kern à Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire, pour demander l'appui ou la médiation de la France. Se souvenant des services que lui avait jadis rendus M. Kern, le chef de l'État accepta dans cette affaire le rôle d'arbitre, et la Suisse, qui se préparait à la guerre, s'empressa, sur la nouvelle que la France se posait en conciliatrice, d'opérer son désarmement et de mettre en liberté les prisonniers de Neufchâtel. Ce fut sous ces auspices que fut conclu avec la Prusse le traité de paix par lequel cette puissance renonçait à ses prétentions sur Neufchâtel, moyennant une indemnité de 1 million. En récompense de l'habileté diplomatique dont il avait fait preuve, M. Kern reçut des félicitations publiques de la part des assemblées fédérales et fut nommé ministre plénipotentiaire à Paris, poste qu'il occupe encore aujourd'hui (1873).

KERNE s. m. (kèr-ne). Hist. milit. Soldat de l'infanterie irlandaise, dont l'arme était un javelot attaché à une courroie, par laquelle on pouvait le ramener à soi après l'avoir lancé contre l'ennemi.

KERNER (Justin), poëte allemand, né à Ludwigsbourg en 1786, mort en 1862. Il commença ses classes à l'école latine de sa ville natale, et les continuait au couvent de Maulbronn, lorsque, étant tombé gravement malade, il fut guéri par un magnétiseur, circonstance qui ne fut pas sans influence sur la tournure de son esprit. Son père étant mort en 1799, il revint à Ludwigsbourg, et, comme sa famille était dénuée de ressources, il entra chez un menuisier. Sa mère avait l'intention de faire de lui un confiseur, lorsqu'un ami de son père, le poëte Conz, insista pour qu'on lui fît apprendre plutôt le commerce. Kerner employa ses loisirs à composer des essais poétiques, à étudier les sciences naturelles, et bientôt Conz, voyant en lui des aptitudes supérieures, réussit à le faire entrer à l'université de Tubingue, où il étudia la médecine, de 1804 à 1809. Là encore, il trouva des occasions de donner un libre cours à sa verve poétique, et se lia intimement avec Uhland, Schwab, Varnhagen von Ense, qui devinrent ses émules en littérature. Avant de s'établir comme médecin, Kerner visita les écoles et les hôpitaux les plus célèbres de l'Allemagne, et se perfectionna ainsi dans la pratique de son art. Après l'avoir exercé pendant quelque temps à Wildbad, puis à Gailsdorf, il fut nommé médecin de district à Weinsberg (1818), où il acheta la propriété de Weibertren. Là il s'arrangea une demeure charmante, fit disposer avec goût, autour des ruines d'un vieux château, des allées et des bosquets, et, pendant longtemps, sa maison hospitalière fut connue en Allemagne comme le rendez-vous le plus agréable des hommes de lettres. Plus tard, il eut le malheur de perdre la vue, ce qui l'empêcha de continuer ses soins aux malades; il ne renonça pas cependant à la poésie et aux travaux de l'esprit. En 1852, il publiait encore : le *Dernier bouquet de fleurs*, et, en 1859, les *Fleurs d'hiver*.

Kerner était un homme d'un caractère profondément aimable, doux et rêveur. Une teinte mélancolique assez prononcée n'excluait pas chez lui une certaine gaieté. Le traitement magnétique auquel il avait été soumis dans sa jeunesse lui avait laissé une espèce de surexcitation du cerveau; il était devenu superstitieux; il croyait aux esprits, au merveilleux. Il avait même fait des recherches sur ces questions et avait publié des observations ou des récits qui avaient une forte teinte fantastique. Tels étaient les ouvrages intitulés : *Histoire de deux somnambules* (Carlsruhe, 1824); la *Visionnaire de Prévorst* (Stuttgard, 1829, 2 vol.); *Histoire de quelques possédés de notre époque* (1834); *Phénomène du domaine nocturne de la nature* (1836); *De la possession, mal démoniaque magnétique* (1836), quant aux *Feuilles de Prévorst*, c'est un recueil d'observations philosophico-scientifiques, publié en collaboration avec Eschenmayer (Carlsruhe, 1831-1834, 5 vol.).

Kerner est surtout célèbre par ses *Poésies*, dont le premier recueil parut à Carlsruhe en 1817. On y retrouve tout le caractère de l'auteur, la note triste, mélancolique, mystérieuse y domine. Par certains côtés, il se rattache aux romantiques; mais, par d'autres, il s'en sépare nettement. Il a d'abord le ferme bon sens et la mesure juste de l'école de Souabe, dont ses amis Uhland et Schwab étaient les plus illustres représentants. Il ne se perd pas dans un vague infini, et donne à sa pensée une forme nette et précise. Sous le rapport de la forme et du style, il est un des meilleurs auteurs allemands. Un certain nombre de ses poésies sont devenues populaires et sont chantées par toutes les bouches allemandes : une des plus connues est le *Chant du départ* (*Wanderlied*). Outre les ouvrages précités, mentionnons : *Esquisses du voyageur fantastique Lux* (Heidelberg, 1811), ouvrage humoristique, sentimental et comique, plein de mouvement et d'originalité; le *Siége de la ville de Weinsberg dans l'an* 1525 (1848, 2e édit.); *Souvenirs de ma jeunesse* (1839).

KERNÈRE s. f. (kèr-nè-re — de *Kerner*, bot. allem.). Bot. Syn. de POSIDONIE.

KERNÉRIE s. f. (kèr-né-rî — de *Kerner*, bot. allem.). Bot. Syn. de BIDENT.

KERNET s. m. (kèr-nè). Minér. Conduit d'aérage que l'on établit dans certaines galeries, en élevant un mur de maçonnerie à une distance convenable des parois. ‖ On l'appelle aussi ROYON.

KERNEVEL, bourg et comm. de France (Finistère), canton de Bannalec, arrond. et à 22 kilom. N.-O. de Quimperlé; pop. aggl., 130 hab. — pop. tot., 2,047 hab.

KERNOK, ville de l'Afrique centrale, capitale du pays de Loggoum, à 198 kilom. S. du bord méridional du lac Tchad; environ 15,000 hab. Marché bien approvisionné en viande et poisson.

KERNROSTUNG s. m. (kèrn-ro-stungh). Métall. Désulfuration partielle des minerais de cuivre, avant la fonte.

— **Encycl.** On désigne sous le nom de *kernröstung* (grillage à noyau) une opération qui consiste à désulfurer partiellement les minerais pyriteux de cuivre avant de les soumettre à la fonte pour mattes. Elle se fait à l'air libre, en tas pyramidaux. On dispose sur une aire bien sèche et assez élevée au-dessus du sol un lit de bûches fendues de $0^m,25$ à $0^m,30$ d'épaisseur, en ayant soin de ménager au milieu une sorte de cheminée au moyen de quatre planches placées debout. Si le minerai est blendeux, on répand sur ce premier lit de combustible une petite couche de charbon de bois, puis du minerai de grosseur moyenne, sur une épaisseur de $0^m,40$ à $0^m,50$; un second lit de charbon et du minerai plus fin, qui supporte une dernière couche de combustible, et enfin une troisième couche de minerai; le tout est recouvert de minerai très mince, qu'on répand de même sur les parois latérales; celles-ci sont, de plus, garnies d'une couverte de minerai pulvérulent, provenant d'un grillage précédent. On tâche de régler la combustion de manière à trouver les morceaux comme on les a mis, c'est-à-dire qu'il ne doit y avoir ni fusion ni agglomération. Quand on défait le tas, on remarque dans les morceaux de minerai grillé que le cuivre s'est réuni au centre, tandis que la couche extérieure est très-peu cuivreuse. On explique ce phénomène de la manière suivante : pendant l'opération, la source de chaleur est la surface du noyau central; la pyrite de fer se trouve calcinée en donnant FeS au lieu de FeS^2; du soufre est mis en liberté, et, s'il n'est pas brûlé immédiatement, il traverse la partie extérieure oxydée en réagissant surtout sur l'oxyde de cuivre; il se forme de l'acide sulfureux et du sulfure de cuivre CuS, lequel est attiré vers le centre par son affinité pour FeS et par une action de capillarité, qui se manifeste d'autant plus que les fissures sont plus fines. Ce grillage peut durer de deux à six mois, suivant la grosseur du tas, et se fait ordinairement en hiver. Quand le minerai est très-riche en pyrite de fer, on cherche quelquefois à recueillir le soufre dégagé.

KÉROBALANE s. m. (ké-ro-ba-la-ne — du gr. *keras*, corne, *balanos*, gland). Infus. Genre d'infusoires formé aux dépens des vorticelles.

KÉRODON s. m. (ké-ro-don — du gr. *keras*, corne, *odous*, *odontos*, dent). Mamm. Genre de rongeurs, voisin des cochons d'Inde.

— **Encycl.** Le système dentaire des *kérodons* se rapproche beaucoup de celui des cochons d'Inde, et, comme chez ces animaux, il est composé de quatre molaires de chaque côté et de deux incisives à chaque mâchoire; les molaires ont une forme un peu différente de celle des cobayes. Il y a quatre doigts au membre antérieur et trois au membre postérieur; les jambes sont hautes; les doigts assez gros et bien séparés les uns des autres; les ongles sont larges, courts, assez aplatis; les moustaches, dirigées en arrière, sont d'une longueur considérable et dépassent l'occiput; la queue n'est pas visible à l'extérieur, de même que cela a lieu chez le cochon d'Inde.

Le *kérodon* moco a seul longtemps formé ce genre. Il est un peu plus grand que le cochon d'Inde; son pelage rappelle celui de certains écureuils; il est gris, piqueté de noir et de fauve en dessus, blanc en dessous et à la région interne des membres, roux sur les parties externes et antérieures, ainsi que sur les parties latérales de la tête et la face convexe des oreilles. Cette espèce habite l'Amérique méridionale. En 1836, Bennett a fait connaître, sous le nom de *kérodon kinghii*, une deuxième espèce habitant la Patagonie. Les frères d'Orbigny ont indiqué deux espèces fossiles, trouvées dans l'Amérique méridionale, et dont l'une est le *kérodon* ancien.

KÉRONE s. f. (ké-ro-ne — du gr. *keras*, corne). Infus. Genre d'infusoires, de la famille des trichodiens : *Les* KÉRONES *se montrent très-abondantes dans les infusions végétales.* (Dujardin.)

— **Encycl.** Les *kérones* ont le corps ovale oblong, déprimé, sans tégument résistant; elles sont pourvues de plusieurs appendices, savoir : des cils vibratiles, disséminés sur tout le corps et d'autres formant une rangée oblique depuis le bord antérieur jusqu'à la bouche; des cils plus épais, roides, non vibratiles, partant du bord postérieur, dirigés en arrière; d'autres appendices particuliers auxquels les *kérones* doivent leur nom, et qui sont ciliés, recourbés en forme de cornes. Ils sont